

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 6.011.150 DT, un actif net de 5.964.595 DT et une valeur liquidative de 130.862.DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 Septembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 Septembre 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES 30/09/2020

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
			<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>	<i>Montants en Dinars</i>
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 898 618,471	4 805 374,364	4 702 261,716
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 101 312,900	1 447 860,682	1 292 829,985
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 502 274,727	3 083 949,220	3 128 759,099
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		295 030,844	273 564,462	280 672,632
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 110 053,700	2 350 359,053	1 801 868,938
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	2 110 046,128	2 350 277,897	1 801 815,189
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	7,572	81,156	53,749
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	2 478,281	25 211,173	40 141,435
TOTAL ACTIF			6 011 150,452	7 180 944,590	6 544 272,089
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 607,863	9 128,550	8 479,696
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	38 947,305	17 778,816	24 380,155
TOTAL PASSIF			46 555,168	26 907,366	32 859,851
ACTIF NET			5 964 595,284	7 154 037,224	6 511 412,238
CP1	CAPITAL	CP1	5 655 618,503	6 975 837,900	6 310 223,994
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	308 976,781	178 199,324	201 188,244
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		132 499,941	214 714,153	255 704,443
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-5 727,081	-36 514,829	-54 516,199
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		201 188,244	0,000	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-18 984,323	0,000	0,000
ACTIF NET			5 964 595,284	7 154 037,224	6 511 412,238
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			6 011 150,452	7 180 944,590	6 544 272,089

ETAT DE RESULTAT

DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 30-09-2020

	Note	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	58 137,733	123 414,051	67 466,395	202 738,855	240 760,513
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		26 648,350	26 648,350	28 507,250	64 682,585	64 682,585
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		31 489,383	96 765,701	38 959,145	138 056,270	176 077,928
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	33 455,339	101 416,950	41 480,779	136 616,091	174 313,015
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		25 296,332	53 897,322	13 458,580	33 991,268	47 972,830
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		8 159,007	40 574,182	9 883,120	29 542,664	46 131,318
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	6 945,446	18 139,079	73 082,159	80 208,867
	REVENUS DES PLACEMENTS		91 593,072	224 831,001	108 947,174	339 354,946	415 073,528
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-23 718,586	-71 448,370	-29 577,766	-100 744,481	-127 093,567
	REVENU NET DES PLACEMENTS		67 874,486	153 382,631	79 369,408	238 610,465	287 979,961
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6 245,702	-20 882,690	-8 270,144	-23 896,312	-32 275,518
	RESULTAT D'EXPLOITATION		61 628,784	132 499,941	71 099,264	214 714,153	255 704,443
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 048,916	-5 727,081	-24 761,546	-36 514,829	-54 516,199
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		57 579,868	126 772,860	46 337,718	178 199,324	201 188,244
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		4 048,916	5 727,081	24 761,546	36 514,829	54 516,199
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		18 157,566	-113 461,815	-70 315,911	-132 324,384	-129 695,592
PR4-C	+/- VAL.REAL. /CESSION DE TITRES		2 393,704	47 754,138	14 819,286	64 519,759	32 749,217
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-630,213	-2 106,752	-722,120	-2 853,957	-3 838,465
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		81 549,841	64 685,512	14 880,519	144 055,571	154 919,603

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 30-09-2020**

DESIGNATION	Période du				
	01/07/2020	01/01/2020	01/07/2019	01/01/2019	01/01/2019
	au	au	au	au	au
	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2019	31/12/2019
	Montants en Dinars				
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	81 549,841	64 685,512	14 880,519	144 055,571	154 919,603
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	61 628,784	132 499,941	71 099,264	214 714,153	255 704,443
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	18 157,566	-113 461,815	-70 315,911	-132 324,384	-129 695,592
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	2 393,704	47 754,138	14 819,286	64 519,759	32 749,217
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-630,213	-2 106,752	-722,120	-2 853,957	-3 838,465
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-218 842,611	-611 502,466	-1 309 322,918	-4 479 262,365	-5 132 751,383
SOUSCRIPTIONS	124 847,424	498 130,068	81 606,636	1 103 690,665	1 327 660,477
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	96 400,000	392 400,000	63 100,000	866 700,000	1 040 600,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	13 282,195	47 585,251	10 558,276	146 372,767	173 096,592
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOSE	13 224,999	53 832,879	6 134,163	84 254,827	101 160,233
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (S)	1 940,230	4 311,938	1 814,197	6 363,071	12 803,652
RACHATS	-343 690,035	-1 109 632,534	-1 390 929,554	-5 582 953,030	-6 460 411,860
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-263 500,000	-867 300,000	-1 076 000,000	-4 364 600,000	-5 045 700,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-38 051,644	-113 309,683	-183 752,224	-751 177,651	-856 882,502
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE OUVERT	-36 149,245	-118 983,832	-104 601,587	-424 297,479	-490 509,507
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX EN COURS (R)	-5 989,146	-10 039,019	-26 575,743	-42 877,900	-67 319,851
VARIATION DE L'ACTIF NET	-137 292,770	-546 816,954	-1 294 442,399	-4 335 206,794	-4 977 831,780
AN3 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	6 101 888,054	6 511 412,238	8 448 479,623	11 489 244,018	11 489 244,018
AN4-B FIN DE PERIODE	5 964 595,284	5 964 595,284	7 154 037,224	7 154 037,224	6 511 412,238
AN4 NOMBRE D'ACTION					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	47 250	50 328	65 529	90 379	90 379
AN5-B FIN DE PERIODE	45 579	45 579	55 400	55 400	50 328
VALEUR LIQUIDATIVE					
A DEBUT DE PERIODE	129,140	129,379	128,927	127,122	127,122
B FIN DE PERIODE	130,862	130,862	129,134	129,134	129,379
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,30%	1,53%	0,64%	2,12%	1,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 30/09/2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 Septembre 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PROSPERITY ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/09/2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2020 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 191 103,912	1 101 312,900	18,46%
ASSAD	3 150	19 526,439	13 951,350	0,23%
ATTIJ BANK	2 650	92 105,043	67 686,300	1,13%
BT	1 500	11 923,960	10 272,000	0,17%
DELICE HOLDING	5 000	83 599,875	71 570,000	1,20%
EURO-CYCLES	1 800	32 452,220	43 943,400	0,74%
I.C. F	450	49 814,947	27 476,550	0,46%
LANDOR	2 100	13 869,560	14 246,400	0,24%
MAG GEN	620	20 623,864	14 439,800	0,24%
MONOPRIX	2 070	22 670,718	13 123,800	0,22%
ONE TECH HOLDING	8 500	113 251,740	101 966,000	1,71%
PGH	6 410	69 226,957	66 631,950	1,12%
S.A.H TUNISIE	9 000	99 897,367	114 291,000	1,92%
Société Meuble Intérieur	4 250	13 523,937	12 754,250	0,21%
SFBT	6 000	88 059,263	112 980,000	1,89%
SOTIPAPIER	21 200	135 306,133	98 368,000	1,65%
SOTRAPIL	2 500	33 996,200	29 895,000	0,50%
SOTUVER	7 450	41 733,756	61 969,100	1,04%
TELNET HOLDING	3 000	25 881,936	25 389,000	0,43%
TPR	22 200	85 334,484	79 809,000	1,34%
UIB	3 500	83 313,318	57 753,500	0,97%
UNIMED	5 800	52 289,195	60 204,000	1,01%
Sté Meuble Intérieur DA (1/5)	4 250	2 703,000	2 592,500	0,04%
AC1- B. Emprunts d'Etat		2 390 036,600	2 502 274,727	41,95%
Bons du Trésor Assimilables		2 390 036,600	2 449 057,478	41,06%
BTA 5.75% JANVIER 2021	387	376 216,900	388 995,321	6,52%
BTA 6% JUIN 2021	419	407 060,000	413 010,948	6,92%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	192 551,946	3,23%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	27 655,255	0,46%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	252 001,841	4,22%
BTA 6,3% MARS 2026	520	478 748,000	493 395,759	8,27%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	681 446,408	11,42%
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			53 217,249	0,89%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		294 178,288	295 030,844	4,95%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2 201	294 178,288	295 030,844	4,95%
Total du portefeuille titres		3 875 318,800	3 898 618,471	65,36%

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2020, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2020, à **53 217,249** dinars constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la «SICAVPROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **58 137,733 Dinars** du 01/07/2020 au 30/09/2020, contre **67 466,395 Dinars** du 01/07/2019 au 30/09/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Du 01/01/2020 Au 30/09/2020	Du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Revenus des actions	26 648,350	26 648,350	28 507,250	64 682,585	64 682,585
Revenus des Emprunts d'Etat	31 489,383	96 765,701	38 959,145	138 056,270	176 077,928
Total	58 137,733	123 414,051	67 466,395	202 738,855	240 760,513

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à **2 110 046,128 Dinars**, contre **2 350 277,180 Dinars** au 30/09/2019 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2020	Montant au 30/09/2019	Montant au 31/12/2019
Bons du Trésor à Court Terme	2 110 046,128	891 825,725	905 807,287
Certificats de Dépôt	0,000	993 513,179	492 093,863
Autres placements (Dépôt à terme)	0,000	464 938,993	403 914,039
Total	2 110 046,128	2 350 277,897	1 801 815,189

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme			2 062 556,265	2 110 046,128	35,38%
BTC 52S-02/03/2021	8,18	970	894 586,827	929 010,805	15,58%
BTC 52S-27/04/2021	7,18	323	301 530,524	308 413,507	5,17%
BTC 52S-25/05/2021	6,85	286	273 310,787	273 629,315	4,59%
BTC 52S-22/06/2021	7,13	35	32 646,445	33 138,007	0,56%
BTC 52S-20/07/2021	7,13	600	560 481,682	565 854,494	9,49%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à **7,572 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/07/2020 au 30/09/2020 à **33455,339 Dinars**, contre **41 480,779 Dinars** du 01/07/2019 au 30/09/2019 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du	Du	Du	Du	Du
	01/07/2020	01/01/2020	01/07/2019	01/01/2019	01/01/2019
	Au	Au	Au	Au	Au
	30/09/2020	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2019	31/12/2019
Revenus des Bons du Trésor à CT	25 296,332	53 897,322	13 458,580	33 991,268	47 972,830
Revenus des Certificats de Dépôt	8 159,007	40 574,182	9 883,120	29 542,664	46 131,318
Revenus des autres placements (DAT)	0,000	6 945,446	18 139,079	73 082,159	80 208,867
Total	33 455,339	101 416,950	41 480,779	136 616,091	174 313,015

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au	Montant au	Montant au
	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	0,000	0,000	0,000
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	2 478,281	25 211,173	40 141,435
Total	2 478,281	25 211,173	40 141,435

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020, à **46 555,168 Dinars**, contre **26 907,366 Dinars** au 30/09/2019 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au	Montant au	Montant au
		30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
PA1	Opérateurs créditeurs	7 607,863	9 128,550	8 479,696
PA2	Autres créditeurs divers	38 947,305	17 778,816	24 380,155
	Total	46 555,168	26 907,366	32 859,851

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2020 à **7 607,863 Dinars** contre **9 128,550 Dinars** au 30/09/2019 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au	Montant au	Montant au
	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Gestionnaire	7 022,639	8 426,353	7 827,410
Dépositaire	585,224	702,197	652,286
Total	7 607,863	9 128,550	8 479,696

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 30/09/2020, à **38 947,305 Dinars** contre **17 778,816 Dinars** au 30/09/2019 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 30/09/2020	Montant au 30/09/2019	Montant au 31/12/2019
Etat, impôts et taxes	1 290,243	1 515,279	1 356,469
Redevance CMF	491,762	590,062	548,117
Provision pour charges diverses	5 858,396	4 974,544	6 924,568
Rémunération CAC	5 291,500	4 643,523	7 026,139
Jetons de présence	4 491,131	4 487,153	5 999,449
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	21 423,328	1 467,310	2 424,468
Total	38 947,305	17 778,816	24 380,155

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/07/2020 au 30/09/2020 à **23 718,586 Dinars**, contre **29 577,766 Dinars** du 01/07/2019 au 30/09/2019 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Du 01/01/2020 Au 30/09/2020	Du 01/07/2019 Au 30/09/2020	Du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	21 894,073	65 952,325	27 302,550	92 994,895	117 317,123
Rémunération du dépositaire	1 824,513	5 496,045	2 275,216	7 749,586	9 776,444
Total	23 718,586	71 448,370	29 577,766	100 744,481	127 093,567

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent 01/07/2020 au 30/09/2020 à **6 245,702 Dinars** contre **8 270,144 Dinars** du 01/07/2019 au 30/09/2019 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/07/2020 Au 30/09/2020	Du 01/01/2020 Au 30/09/2020	Du 01/07/2019 Au 30/09/2019	Du 01/01/2019 Au 30/09/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	1 533,142	4 618,339	1 911,877	6 512,013	8 215,186
Impôts et Taxes	307,648	640,744	239,955	816,046	1 005,343
Rémunération CAC	1 316,880	4 857,000	2 014,192	5 204,496	7 587,112
Jetons de présence	1 508,156	4 491,682	1 512,296	4 487,574	5 999,870
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000	200,000
Publicité et Publications	1 126,048	5 323,279	2 339,744	5 841,673	8 181,417
Diverses charges d'exploitation	453,828	751,646	252,080	834,510	1 086,590
Total	6 245,702	20 882,690	8 270,144	23 896,312	32 275,518

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/09/2020 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2020 (en nominal)

· Montant	5 032 800,000
· Nombre de titres	50 328
· Nombre d'actionnaires	99

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	392 400,000
· Nombre de titres émis	3 924

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	867 300,000
· Nombre de titres rachetés	8 673

Capital au 30/09/2020

5 655 618,503

· Montant en nominal	4 557 900,000
· Sommes non Capitalisables (1)	654 629,677
· Sommes capitalisées (2)	443 088,826
· Nombres de titres	45 579
· Nombre d'actionnaires	90

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **654629,677 Dinars** au 30/09/2020 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2020
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	788 168,538
1- Résultat non capitalisable de la période	-67 814,429
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-113 461,815
- +/- values réalisées sur cession de titres.	47 754,138
- Frais de négociation de titres	-2 106,752
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-65 724,432
- Aux émissions	47 585,251
- Aux rachats	-113 309,683
Total somme non capitalisables	654 629,677

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2020 à **443088,826 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/09/2020
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	489 255,456
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-46 166,630
- Aux émissions	38 146,527
- Aux rachats	-84 313,157
Total des sommes capitalisées	443 088,826

CP2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY. Le solde de ce poste au 30/09/2020 se détaille ainsi

Rubriques	Montant au 30/09/2020
Résultat capitalisable de la période	132 499,941
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-5 727,081
Résultat capitalisable de l'exercice clos	201 188,244
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	-18 984,323
Sommes Capitalisables	308 976,781

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/09/2020	30/09/2019
Revenus des placements	4,933	6,126
Charges de gestion des placements	-1,568	-1,818
Revenus net des placements	3,365	4,307
Autres charges d'exploitation	-0,458	-0,431
Résultat d'exploitation	2,907	3,876
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,126	-0,659
Sommes capitalisable de la période	2,781	3,217
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,126	0,659
Variation des +/- values potentielles/titres	-2,489	-2,389
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,048	1,165
Frais de négociation de titres	-0,046	-0,052
Résultat net de la période	1,419	2,600

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/09/2020	30/09/2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,158%	1,157%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,339%	0,274%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	2,148%	2,466%
Actif net moyen	6 168 973,254	8 706 362,011

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.